



B.P.J.E.P.S

Educateur Sportif mention

EQUITATION

2026 - 2027

L'équitation, c'est l'art de l'équilibre entre maîtrise de soi, passion et transmission.

SITE : PIERRELATTE (26) ou ST MARTIN DE CRAU(13)

Du 1er septembre 2026 au 30 Septembre 2027

**BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport -
spécialité Educateur Sportif – Mention EQUITATION
RNCP 40034**

**Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Date de JO/BO : 29/11/2029**

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3

B.P.J.E.P.S

Educateur Sportif

Mention Equitation

PRESENTATION DU DOSSIER

- *Plaquette de présentation du BPJEPS mention Equitation*
- *Organisation de la Formation*
- *Objectifs Pédagogiques*
- *Rôles du Moniteur d'Equitation*
- *Conditions d'accès*
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap*
- *Fiche d'inscription.*
- *Informations Complémentaires*
- *Devis de la formation*
- *Conditions générales de ventes*
- *Pièces à Joindre pour inscription*
- *Certificat Médical*
- *Annexes*

Rejoignez une formation professionnalisante et humaine

Le BPJEPS Educateur Sportif Mention Equitation est bien plus qu'un diplôme : c'est une aventure humaine et professionnelle qui vous transforme en moniteur ou monitrice d'équitation, capable d'encadrer tous les publics, à tous les niveaux, dans toutes les disciplines.

Vous deviendrez un professionnel reconnu, autonome, créatif et réflexif, porteur des valeurs du sport, du respect de l'animal, et de l'accompagnement humain.

Durée : du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Lieu : Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte (26) ou de St Martin de Crau (13)

Rythme : 2 jours en centre de formation / semaine + alternance en entreprise

Total : 600h en centre – 750h minimum en structure

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



Organisation de la formation

Périodicité

- Jeudi / Vendredi hors vacances scolaires
- Possibilité d'allégements selon votre parcours

Effectifs

- 8 à 20 stagiaires maximum

Coût de la formation : 8 694 €

- Devis précis en annexe
- Financements possibles selon éligibilités (Apprentissage, Financement Région, Pôle Emploi, Transition Pro, VIVEA, etc.)
- Des solutions de financement peuvent être mobilisées selon la situation individuelle du candidat et sous réserve d'éligibilité. L'accès au CPF s'effectue exclusivement via la plateforme Mon Compte Formation. Aucun financement n'est garanti.



Date limite d'inscription : 1 mois avant le début de la formation



Objectifs pédagogiques

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

Le **BPJEPS spécialité Éducateur Sportif, mention Équitation**, forme des professionnels reconnus dans le champ des activités équestres. Le titulaire du diplôme, appelé communément **moniteur d'équitation**, est capable d'encadrer tous types de publics, dans toutes les disciplines, avec autonomie, sécurité et pédagogie.

Il intervient dans la conception, la conduite et l'évaluation de séances, ainsi que dans la gestion de la cavalerie et la vie de la structure. Il développe également des compétences en animation, en communication et en organisation d'activités.

Les compétences visées couvrent :

- L'encadrement et l'enseignement de l'équitation
- L'accueil, l'animation et la promotion des activités
- La gestion, les soins et l'entretien des équidés et du matériel
- L'organisation et la gestion de la structure équestre

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3

Le BPJEPS mention « équitation » est structuré autour de 4 blocs de compétences :

- 2 BC communs à tous les BPJEPS
 - **BC1** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
 - **BC2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- 2 BC spécifiques à la mention « équitation »
 - **BC3** : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
 - **BC4** : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

Ce dernier bloc de compétences permet de prendre en compte le contexte d'exercice du métier de moniteur d'équitation en prenant en compte les compétences relatives aux soins, à la gestion et à l'éducation des équidés.



Le rôle du moniteur d'équitation

Un professionnel complet qui :



Accueille

- Présente les activités et structures
- Oriente et rassure les cavaliers
- Crée un lien de confiance avec les familles



Anime

- Fait vivre les temps collectifs
- Adapte les activités aux publics et aux objectifs



Enseigne

- Encadre toutes les disciplines
- Met en place des progressions personnalisées



Prend soin

- Veille au bien-être des équidés
- Participe à la logistique et à l'entretien

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



Conditions d'accès et sélection

✓ Pré-requis

- Attestation TEP ou CEP3 valide
- PSC1 ou équivalent
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Galop 6 minimum
- Âge minimum : 18 ans

Les Pré requis pour présenter la sélection propre à l'organisme de formation sont :

→ **Attestation de réussite au TEP ou CEP3 ***, ou aux exigences préalables à l'entrée en formation, organisées conformément à l'instruction 04 – 050 du 24 mars 2004.

→ Attestation de formation aux premiers secours

→ **Un certificat médical** d'aptitude à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins de trois mois

* Les candidats qui ont obtenu la Capacité Equestre Professionnelle III (organisation CPRE.EE Rhône Alpes aux dates validées par la DRDJS RA) se voient délivrer les ETP par la DRDJS.



Positionnement

Un parcours individualisé est établi selon les compétences acquises et les allègements possibles.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes en situation de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à prendre contact avec notre équipe pédagogique.

Une procédure officielle permet de demander des aménagements pour :

- les tests d'entrée
- le suivi du cursus
- les épreuves de certification

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3

• La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse et à l'Engagement est au Sport (DRAJES) a mis en place une procédure permettant de Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation

- La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse et à l'Engagement est au Sport (DRAJES) a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation, animateur Enseignant, BPJEPS ou DEJEPS.
 - Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la DRAJES

Étapes de la procédure appliquée :

• La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation.

• Un dossier téléchargeable doit être complété. Ce dossier doit être accompagné impérativement d'un avis médical d'un médecin agréé par la fédération française handisport (FFH) et la fédération française du sport adapté (FFSA), ou du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

• Dès le dossier complété, il appartient au candidat de sélectionner un organisme de formation.

• L'organisme de formation sélectionné doit ensuite proposer les modalités d'aménagements des épreuves au vu de l'avis médical dédié. Dans le cadre des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), cette démarche s'applique aux organismes organisateurs desdits TEP.

• L'organisme de formation transmet à la DRAJES pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés.

• A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

• En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



FICHE D'INSCRIPTION

FORMATION BPJEPS 2026 - 2027

CANDIDAT :

- Nom :
- Prénom :
- Date :/...../..... lieu de naissanceDépartement :
- Numéro de Sécurité Sociale :
- Adresse :
- Ville & code postal :
- Téléphone :
- Mail :
- Diplômes, niveau équestre :N° de Licence

Entreprise et Lieu d'alternance envisagé (centre Equestre)

- ⇒ NOM Entreprise :
- ⇒ Adresse :
- ⇒ Nom du Tuteur
- ⇒ N° de Téléphone Mail @ :
- ⇒ N° Carte ProN°Licence :
- ⇒ Diplôme du Tuteur Année d'Obtention.....
- ⇒ Statut du stagiaire (financement)

Situation Actuelle :

- ➔ ☐ Scolarité ou Universitaire :date de fin de Scolarité
- ➔ ☐ Activité Professionnelle
- ➔ ☐ Demandeur D'EmploiDate d'inscription
- ➔ Autres (Préciser)

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



Informations complémentaires

✓ Assurance incluse par le centre de formation :

- **Responsabilité civile** : pour les dommages causés à autrui dans le cadre des activités de formation
- **Individuelle accident** : pour les dommages subis par le stagiaire pendant la formation

⚠ À la charge du stagiaire :

- Assurance sociale (maladie, accident de la vie privée)
- Complémentaire santé et accident (selon vos besoins)
- Responsabilité civile pour les situations extérieures à la formation



Conditions essentielles d'admission

■ IMPORTANT ■

Pour valider votre inscription aux tests d'entrée, vous devez impérativement respecter les conditions suivantes :

- 🎂 **Avoir 18 ans révolus** le jour de l'entrée en formation
- 🐎 **Être titulaire du galop 6**
- 📄 **Transmettre un dossier complet**, au plus tard **15 jours avant la date des tests**

⌚ **Tout dossier incomplet sera retourné sans traitement.**



Date des tests d'entrée



Tests des exigences préalables et de sélection :

Le 13 mai 2026

✉ Une convocation personnalisée vous sera envoyée avec le détail du déroulé des épreuves.

📧 **Vous ne pouvez pas participer à cette session ?** Pas d'inquiétude : les TEP / CEP3 sont valables **dans toute la France** et peuvent être passés auprès de **n'importe quel organisme de formation habilité**.

💬 **Besoin d'aide pour trouver une autre date ou un autre lieu ?** Contactez-nous : nous pouvons vous guider et vous orienter vers d'autres sessions organisées ailleurs sur le territoire.



Période de formation



Du 01 septembre 2026 au 30 Septembre 2027

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



DEVIS DE FORMATION

Formation BPJEPS Equitation du 01 Septembre 2026 au 31 Aout 2027

Bloc	INTITULE	TOTAL HEURES O.F	TOTAL HEURES Entreprise	Montant par UC
BC1	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	90	150	1304,10 €
BC2	Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation	90	150	1304,10 €
BC3	Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	210	200	3042,90 €
BC4	Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres	210	250	3042,90 €
TOTAL		600	750	8 694 €

Soit 600 heures en OF à 14,49 euros = 8694 euros

Total Formation : 8694.00 euros

SARL Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

Mise à jour le 09/09/2026 V3



Dossier de candidature : pièces à fournir



Date limite de dépôt

Le dossier complet doit être transmis **au plus tard 1 mois avant la date d'entrée en formation**.



Tout dossier **incomplet ou transmis hors délai** pourra entraîner un **refus d'inscription**.



Partie réservée à l'administration



Dossier reçu le : → ☐ Complet ☐ Incomplet



Dossier retourné le :



Dossier reçu à nouveau le : → ☐ Complet ☐ Incomplet



Pièces à joindre obligatoirement pour tous les candidats

☒	Fiche d'inscription complétée
☒	Attestation de formation aux premiers secours (PSC1 / AFPS ou équivalent)
☒	Certificat médical (moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation
☒	Photocopie de la licence FFE (en cours de validité)
☒	Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso, en cours de validité)
☒	Curriculum vitae
☒	Lettre de motivation manuscrite
☒	Enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre recommandée avec accusé de réception (pour envoi en fin de formation)
☒	Chèque de 150 € pour les candidats hors apprentissage (frais administratifs) ! Aucun frais ne peut être exigé aux apprentis, conformément à la législation.
☒	Photocopie recto-verso de l'attestation d'assuré(e) social(e) (document à demander à votre caisse ou sur www.ameli.fr)
☒	Attestation d'assurance en responsabilité civile
☒	1 photo d'identité (Nom et Prénom au dos)
☒	Pour les candidats de moins de 25 ans : attestation de recensement + certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
☒	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences
☒	Attestation de satisfaction aux exigences préalables (ou diplôme équivalent)
☒	Pour les personnes en situation de handicap : avis médical d'un professionnel agréé (FFH ou FFSA) <i>si besoin d'aménagements liés au handicap</i>



Aucun dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pris en compte.

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e)

.....

Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné ce jour,

Mme - Mlle - M.

.....

et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente pas de contre-indication à la pratique et à l'encadrement des ACTIVITES ÉQUESTRES.

Fait à,

le

Signature et cachet obligatoire :

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com



Annexe 1 – Aide au financement de la formation

Il existe de nombreuses aides pour vous accompagner dans le financement total ou partiel de votre formation. L'accès à ces dispositifs dépend de votre **situation professionnelle, sociale, familiale, et de votre statut au regard de l'emploi.**



Important : les droits ne sont pas automatiques. Nous vous recommandons de commencer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection. Nous sommes là pour vous accompagner !



A. Demandeur d'emploi



Inscription obligatoire à **Pôle emploi** pour activer vos droits. Plusieurs aides sont possibles :

- **Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** (avec un employeur)
- **CPF** (compte personnel de formation) — *sous réserve de l'éligibilité de la formation à venir*
- **Aides Pôle emploi** :
 - Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)
 - Action de Formation Conventionnée (AFC)
 - Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- **Régions et Missions Locales** : dispositifs d'aides locales (variable selon la région)



B. Salarié



Informez votre employeur et contactez votre **OPCO** (organisme de formation professionnelle). Solutions possibles :

- **CPF** (initiative personnelle) — *à confirmer selon l'éligibilité de la formation*
- **CPF de transition professionnelle** (reconversion)
- **Dispositif Pro-A** (montée en qualification ou reconversion)
- **Aide à l'effort de formation** (entreprises < 50 salariés)

SARL **Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte**

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com



C. Travailleur indépendant ou dirigeant

→ Vous cotisez à un fonds de formation (ex : VIVEA pour les professions agricoles).

- Si oui : demande de financement possible
- Si non : formation à votre charge



D. Personnes en situation de handicap

→ Prenez contact avec :

- AGEFIPH (aide financière, co-financement obligatoire)
- Cap Emploi ou votre **assistante sociale** si vous êtes déjà accompagné



Attention :

1. Aucune demande d'aide ne pourra être traitée après l'entrée en formation
2. Chaque région a ses propres dispositifs
3. Les démarches se font dans votre **région d'origine**



Besoin d'aide ? Contactez-nous pour :

- Identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre
- Rédiger vos dossiers
- Suivre vos démarches jusqu'à leur validation



Nous vous accompagnons à chaque étape !



Nous vous informons sur l'ensemble des dispositifs existants, mais certaines aides peuvent ne pas être mobilisables pour notre organisme à ce jour. Nous vous aiderons à vérifier ce qui est réellement accessible selon votre situation.

La pédagogie, c'est l'art de transformer un rêve en compétence."

Équipe pédagogique du PFE

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PÔLE DE FORMATION EQUESTRE EXCELLENCE

725, chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
TVA : FR86930586920

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le PÔLE DE FORMATION EQUESTRE (ci-après « le Prestataire ») :

- Formations professionnelles diplômantes ou qualifiantes (notamment BPJEPS Educateur Sportif mention Équitation, DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Équestres, formations AE, modules complémentaires, etc.) ;
- Accompagnements à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sur ces mêmes diplômes ;

Les modalités particulières (objet précis, durée, tarif, calendrier, lieu, financement) figurent dans le devis et/ou la convention de formation / d'accompagnement, qui complètent les présentes CGV. En cas de contradiction, les conditions particulières du devis prévalent.

Article 2 – Documents contractuels et formation du contrat

Le contrat est formé dès :

- la signature du devis / bon d'inscription par le stagiaire ou le client,
- et, le cas échéant, la signature de la convention de formation ou d'accompagnement.

Cette signature vaut :

- acceptation sans réserve des présentes CGV ;
- engagement à régler le prix convenu, y compris en cas de prise en charge partielle ou refusée par un financeur.

Lorsque la prestation est prise en charge par un tiers (employeur, OPCO, CPF, autre financeur), le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires (accord de prise en charge, codes CPF, etc.) dans les délais.

Article 3 – Prix – Devis – TVA

Les prix sont indiqués en euros sur le devis / bon d'inscription.

Sauf mention contraire, les prestations de formation professionnelle sont exonérées de TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI.

Le devis a une durée de validité précisée dessus. Passé ce délai, le Prestataire se réserve la possibilité de modifier ses tarifs.

Les frais annexes (hébergement, restauration, déplacements, frais d'examen, etc.) ne sont pas compris, sauf mention expresse.

Article 4 – Modalités de paiement

4.1. Formations (BPJEPS, DEJEPS, AE, etc.)

Sauf stipulation différente au devis :

- **Acompte** : 20 % du prix global à l'inscription, exigible à la signature du devis.
- **Solde** : 80 % du prix, payable :
 - soit en **paiement comptant**, au plus tard 10 jours avant le début de la formation ;
 - soit selon l'**échancier** prévu au devis (ex. 3 ou 6 mensualités à partir du début de la formation).

4.2. Accompagnements VAE

Sauf clause contraire au devis :

- **Acompte** : 30 % du montant total à la signature ;
- **Solde** : 70 % selon l'échancier prévu (généralement lissé sur la durée de l'accompagnement, au plus tard à la dernière séance).

4.3. Financement par un organisme ou un tiers

En cas de prise en charge par un financeur (OPCO, CPF, employeur, autre) :

- la facture est émise au financeur selon les règles applicables ;
- en cas de refus total ou partiel, d'annulation de financement, d'abandon de la formation ou de la VAE, le **stagiaire / client reste redevable de la partie non financée**, qui lui sera directement facturée.

Article 5 – Retard de paiement – Pénalités

En cas de retard ou défaut de paiement à l'échéance :

- **Clients particuliers (consommateurs)** : des intérêts de retard peuvent être appliqués au taux d'intérêt légal majoré, à compter du lendemain de la date d'échéance.
- **Clients professionnels** : des pénalités de retard sont exigibles au taux BCE (refi) + 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce), à compter du lendemain de la date d'échéance.

Tout incident de paiement peut entraîner :

- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restantes ;

- la suspension d'accès à la formation ou à l'accompagnement ;
- la non-délivrance des attestations, certificats ou documents de fin de parcours.

Frais de rejet (prélèvement, virement, chèque) : 15 € par opération rejetée.

Article 6 – Droit de rétractation (clients particuliers)

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, le client particulier dispose d'un **délai de 14 jours** à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni pénalité.

La rétractation se fait par écrit (courrier ou e-mail) adressé au Prestataire, la date d'envoi faisant foi.

Exécution anticipée

Si le client demande expressément que la formation ou l'accompagnement débute avant le fin du délai de 14 jours, les heures déjà réalisées à la date d'exercice de la rétractation restent dues (facturation au prorata).

Article 7 – Annulation, report et interruption

7.1. Formations

En cas d'annulation de la part du stagiaire / client (hors rétractation légale) :

- **≥ 30 jours avant le début** : remboursement des sommes versées, déduction faite de 100 € de frais administratifs ;
- **entre 30 et 15 jours avant le début** : facturation de 30 % du prix total ;
- **entre 14 et 7 jours avant le début** : facturation de 60 % du prix total ;
- **< 7 jours avant le début ou après démarrage** : facturation de 100 % du prix total.

Toute formation commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure dûment justifié ou accord spécifique écrit du Prestataire.

En cas d'annulation ou de report par le Prestataire (insuffisance d'inscrits, impossibilité d'assurer la session, force majeure) :

- la session peut être reportée à une nouvelle date ou sur un autre site ;
- les sommes déjà versées sont, au choix du client, **reportées** sur une autre session ou **remboursées** pour la part non réalisée, sans autre indemnité.

7.2. Accompagnement VAE

En cas d'annulation de l'accompagnement VAE :

- **> 30 jours avant le début du premier rendez-vous** : facturation

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com

- de 10 % du montant total (frais de dossier) ;
- **entre 30 et 15 jours avant le début** : facturation de 30 % ;
- **< 15 jours avant le début ou après démarrage** : facturation de 100 % du montant ; les séances non consommées ne donnent pas lieu à remboursement.

Toute séance VAE non annulée au moins **48 h ouvrées à l'avance** est réputée due et décomptée de l'accompagnement.

Article 8 – Organisation des prestations et assiduité

Les prestations peuvent se dérouler :

- en présentiel (sur les sites du Prestataire ou sur site partenaire) ;
- à distance (classe virtuelle, visioconférence, outils numériques) ;
- ou en modalité mixte (HyFlex).

Le Prestataire peut adapter, pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles :

- l'ordre des modules ;
- les intervenants ;
- certains supports ou modalités (présentiel / distanciel), tout en respectant les objectifs du programme.

Pour les formations, la délivrance des **attestations de formation, certificats de réalisation ou relevés de compétences** est conditionnée à :

- l'assiduité (émargements, présences, connexion aux classes virtuelles) ;
- la participation aux évaluations ;
- la réalisation des travaux demandés.

Article 9 – Nature de l'engagement – Absence de garantie de résultat

Les prestations du Prestataire constituent une **obligation de moyens et non de résultat**.

Le Prestataire ne garantit notamment pas :

- l'obtention du diplôme ou de la certification (pour les formations) ;
- la recevabilité du dossier VAE par l'autorité compétente ;
- la validation totale ou partielle du diplôme par le jury VAE.

Les décisions appartiennent exclusivement aux autorités certificatrices et aux jurys (DRAJES / Ministère chargé des Sports, jury VAE, organismes partenaires).

Article 10 – Responsabilité – Assurance

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée.

En tout état de cause, l'éventuelle indemnisation globale due au client, toutes causes confondues, est **expressément limitée au montant TTC des sommes effectivement versées** par celui-ci au titre de la prestation concernée.

Les dommages indirects (perte de chance, perte d'exploitation, préjudice commercial, etc.) sont exclus.

Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle. Le client / stagiaire doit, de son côté, être couvert par une assurance responsabilité civile, et, le cas échéant, pour la pratique de l'équitation.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, méthodes, outils, ressources numériques, grilles d'évaluation, modèles utilisés ou remis dans le cadre des prestations demeurent la **propriété exclusive** du Prestataire et/ou de leurs auteurs.

Toute reproduction, diffusion, communication à des tiers ou réutilisation à d'autres fins que l'usage strictement personnel du stagiaire / client est interdite sans autorisation écrite préalable.

Article 12 – Données personnelles (RGPD) et confidentialité

Les données collectées (identité, coordonnées, parcours, justificatifs, données de facturation, livrets VAE, évaluations, etc.) sont utilisées pour :

- la gestion administrative et financière des dossiers ;
- l'organisation et le suivi des formations ou accompagnements ;
- le respect des obligations légales (comptabilité, bilans pédagogiques, contrôles, etc.) ;
- le cas échéant, la communication avec les financeurs et autorités (OPCO, DRAJES, France Travail, etc.).

Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à ces finalités, puis archivées pendant la durée légale (notamment 5 ans pour les pièces comptables).

Le Prestataire met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données.

Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement (dans les limites prévues par la loi). Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : **contact@formation-equestre.com**

En cas de difficulté non résolue, la personne concernée peut saisir la CNIL.

Le Prestataire s'engage par ailleurs à respecter la **confidentialité** des informations personnelles

et professionnelles échangées dans le cadre des accompagnements (notamment VAE).

Article 13 – Accessibilité et aménagements

Toute personne en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques est invitée à signaler sa situation dès la prise de contact, afin d'étudier les possibilités d'aménagement (rythme, supports, accessibilité des lieux, etc.).

Contact :

- **contact@formation-equestre.com**
- **04 75 00 10 56**

Dans la mesure du possible, le Prestataire proposera des adaptations raisonnables ou orientera vers des partenaires spécialisés.

Article 14 – Réclamations – Médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée en priorité au Prestataire : **contact@formation-equestre.com**

En cas de litige persistant avec un client consommateur, après démarche écrite préalable, celui-ci peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation.

Les modalités de saisine et les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées sur demande et/ou accessibles depuis le site internet du Prestataire.

Article 15 – Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de différend, les parties rechercheront une solution amiable. À défaut :

- pour les clients consommateurs, les règles de compétence territoriale protectrices s'appliquent ;
- pour les clients professionnels, les litiges relèvent des tribunaux du ressort du siège du Prestataire.

Dernière mise à jour : **20/11/2025**

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation : AURA : 25ARAHABBPBC0023 / PACA : 25013HABBP0020

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.formation-equestre.com